

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION	
<b>CALENDRIER DES INSCRIPTIONS</b>	<p>Les inscriptions pour les épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique de la session 2022 comptant au titre de la session 2023 se dérouleront du :</p> <p style="text-align: center;"><b>Lundi 22 NOVEMBRE 2021 14h00</b> <b>AU</b> <b>Vendredi 10 DÉCEMBRE 2021 17h00</b></p>
<b>VOS CONTACTS AU RECTORAT</b>	<p>Mme GUILLIEN - 03 80 44 87 38 – <a href="mailto:dec1.bac3@ac-dijon.fr">dec1.bac3@ac-dijon.fr</a> Mme BIÈVRE-MARZOUGUI – 03 80 44 85 71 – <a href="mailto:dec1.bac5@ac-dijon.fr">dec1.bac5@ac-dijon.fr</a></p>
<b>CONDITIONS D'INSCRIPTION</b>	<p>Les candidats doivent résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'or, Nièvre, Saône &amp; Loire et Yonne).</p>
<b>CANDIDATS EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION</b>	<p>À l'exception des candidats en enseignement à distance (type CNED), les candidats en formation dans un établissement doivent obligatoirement s'inscrire aux épreuves dans leur centre de formation. Cette procédure n'est donc pas utile.</p>
<b>FORMATION À DISTANCE</b>	<p><u>Attention</u> : l'inscription en centre de formation à distance ne vaut pas inscription à l'examen. Les candidats doivent impérativement s'inscrire à l'examen en suivant cette procédure.</p>
<b>COMMENT S'INSCRIRE ?</b>	<p>Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par internet sur l'application nationale CYCLADES. L'adresse de connexion se situe sur le site du rectorat de <a href="http://lacademie.deDijon">l'académie de Dijon</a>.</p>

LES ÉTAPES D'INSCRIPTION	
<b>EN RÉSUMÉ</b>	<p>L'inscription sur l'application Cyclades doit se faire en 4 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création et activation d'un compte utilisateur internet.</li> <li><b>Les candidats redoublants doivent utiliser leur compte Cyclades créé lors de la session précédente. Si nécessaire, utilisez le lien « mot de passe oublié ».</b></li> <li>2. Inscription par internet.</li> <li>3. Signature numérique de la confirmation d'inscription</li> <li>4. Dépôts en ligne d'une pièce d'identité, et, le cas échéant, de votre certificat de scolarité au CNED.</li> </ol>

<p><b>1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE : CRÉATION ET ACTIVATION D'UN COMPTE UTILISATEUR INTERNET</b></p>	<p><b>Une adresse électronique fiable est indispensable.</b></p> <p>Depuis Cyclades, cliquez sur « CRÉER MON COMPTE », renseignez <b>tous</b> les champs et enregistrez.</p> <p><b>Vous recevrez immédiatement un courriel de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique.</b> Vous aurez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai votre compte sera supprimé et vous devrez recommencer la procédure.</p>
<p><b>2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE : INSCRIPTION PAR INTERNET</b></p>	<p>Depuis Cyclades, cliquez sur « ME CONNECTER » : votre identifiant de connexion est votre adresse électronique utilisée lors de la création de votre compte. Ensuite cliquez sur « m'inscrire », choisissez « Examen » dans le menu proposé puis « ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT » puis « 2022 » puis « ACADÉMIE DE DIJON » et validez.</p> <p>Laissez-vous guider par les étapes proposées par la procédure.</p> <p>Attention à être particulièrement vigilant lors de la sélection des informations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Votre catégorie</b> : « individuel », « CNED scolaire ». Seuls les candidats en formation au CNED réglementé doivent sélectionner cette dernière catégorie ;</li> <li>- <b>Votre qualification présentée et vos enseignements de spécialité.</b></li> </ul> <p><b>[NOUVEAU] A COMPTER DE CETTE SESSION :</b></p> <p><b>1. Vous avez le choix entre deux modalités de passation des évaluations ponctuelles obligatoires:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Soit une seule évaluation à la fin du cycle terminal</b> : dans ce cas, les évaluations ponctuelles portent sur l'ensemble du programme du cycle terminal en histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique (pour la voie générale) ou mathématiques (pour la voie technologique), enseignement moral et civique, enseignements optionnels (le cas échéant) et sur le programme de la classe de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première ;</li> <li>- <b>Soit une évaluation à la fin de chaque année du cycle terminal</b> : les évaluations de fin de première portent sur le programme de première et les évaluations de fin de terminale portent sur le programme de terminale (sauf pour l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première).</li> </ul> <p><b>IMPORTANT</b> : vous devez formuler impérativement votre choix entre ces deux modalités de passation des épreuves au moment de l'inscription à l'examen en classe de première. <b>Ce choix est définitif et vous engage.</b></p> <p><b>2. Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels :</b></p> <p>Pour le baccalauréat général et technologique, conformément à la réglementation en vigueur, les candidats individuels peuvent présenter à l'examen au maximum deux enseignements optionnels (hors LCA latin et/ou grec pour le baccalauréat général).</p> <p><i>Les modalités de passation choisies s'appliqueront de la même manière à ces enseignements optionnels.</i></p> <p>Des informations sont disponibles sur le site <a href="http://education.gouv.fr">education.gouv.fr</a></p> <p><b>ATTENTION, toutefois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les options ne seront pas forcément proposées dans l'académie de Dijon ;</li> <li>- Toute note, même inférieure à 10/20, sera prise en compte et comptabilisée dans le calcul de la moyenne pour l'attribution du diplôme ;</li> <li>- Toute absence non justifiée d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu.</li> </ul> <p>Cliquez sur <b>ENREGISTRER</b> pour que votre candidature soit prise en compte.</p>

<p><b>3<sup>ÈME</sup> ÉTAPE : SIGNATURE NUMÉRIQUE</b></p>	<p>La validation en ligne vaut signature, elle entrainera la génération du récapitulatif d'inscription.</p>
<p><b>4<sup>ÈME</sup> ÉTAPE : DEPÔT D'UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE</b></p>	<p>Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ». Cliquez sur <b>Ajouter</b> puis <b>Envoyer</b> pour chaque pièce justificative demandée. <b>Enfin</b>, une fois l'ensemble des pièces déposées, cliquer le bouton « J'ai fourni toutes mes pièces ».</p>

<p><b>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</b></p>	
<p><b>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – NOUVELLES DEMANDES</b></p>	<p>Les <b>nouvelles demandes</b> d'aménagement d'épreuves <b>seront à effectuer</b> suivant la procédure disponible sur le <a href="#">site du rectorat</a>. <b>La date limite des demandes est fixée au 10 décembre prochain.</b></p>

<p><b>APRÈS LES INSCRIPTIONS</b></p>	
<p><b>QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?</b></p>	<p>Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.</p>
<p><b>INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES</b></p>	<p><b>Les candidats sont tenus de se tenir informés des exigences des épreuves et de leurs déroulements.</b></p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site <a href="#">Eduscol</a> pour le baccalauréat <a href="#">général</a> ou <a href="#">technologique</a> par exemple.</p> <p>Il est important également de préciser que la plupart des épreuves, notamment les enseignements optionnels, nécessitent la préparation d'un dossier ou d'un support par le candidat. L'absence de ce dossier ou support peut entrainer l'impossibilité de présenter l'épreuve au détriment du candidat.</p>